

Expertise-Comptable

Audit & Commissariat aux comptes

Social & Ressources Humaines

Juridique

Informatique et Digital

Patrimoine

Stratégie & Conseil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

FONDS DE DOTATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE

Fonds de dotation déclaré sous le régime de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

Siège social :
23, Rue Gustave Delory
42000 SAINT ETIENNE

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 23 octobre 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ❑ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❑ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 18 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes

ECOMEX

La Gérante



Corinne LAGOA

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Les comptes annuels se caractérisent par :

□ Total du bilan	35 777 €
□ Total des produits.....	13 352 €
□ Total des charges.....	13 052 €
□ Excédent de l'exercice	300 €

ACTIF	2018			2017	Ecart (2018/2017)	PASSIF	2018	2017	Ecart (2018/2017)
	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur Nette						
ACTIF IMMOBILISE						FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	Fonds propres :			
Immobilisations corporelles (mobiliers et matériels)	-	-	-	-	-	- Fonds Associatif sans droit de reprise	-	-	-
Immobilisations financières (titres et dépôts de garantie)	12 274,00	-	12 274,00	12 106,00	168,00	dont sub d'invest à des biens renouvelables par l'asso.	-	-	-
						- Réserves	-	-	-
						- Report à nouveau	589,39	233,86	355,53
						- Résultat de l'exercice	300,05	355,53	55,48
						Autres fonds associatifs :	-	-	-
						dont sub d'invest à des biens non renouvelables	-	-	-
TOTAL I	12 274,00	-	12 274,00	12 106,00	168,00	TOTAL I	889,44	589,39	300,05
ACTIF CIRCULANT						FONDS DEDIES			
Stocks	-	-	-	-	-	- sur autres ressources	33 687,48	21 937,48	11 750,00
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-	-				
Créances clients	-	-	-	-	-	DETTES			
Autres créances	-	-	-	-	-	- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an	-	-	-
Aut subventions à recevoir	-	-	-	-	-	- Emprunts et dettes financières à moins d'un an	-	-	-
Autres mobilières de placement	-	-	-	-	-	- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Disponibilités (autres que caisse)	23 502,92	-	23 502,92	12 640,87	10 862,05	- Fournisseurs et comptes rattachés	1 200,00	2 220,00	1 020,00
Caisse	-	-	-	-	-	- Autres	-	-	-
TOTAL II	23 502,92	-	23 502,92	12 640,87	10 862,05	TOTAL III	34 887,48	24 157,48	10 730,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF						COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
Charges constatées d'avances	-	-	-	-	-	- Produits constatés d'avance	-	-	-
TOTAL III	-	-	-	-	-	TOTAL IV	-	-	-
TOTAL ACTIF	35 776,92	-	35 776,92	24 746,87	11 030,05	TOTAL PASSIF	35 776,92	24 746,87	11 030,05

PRODUITS D'EXPLOITATION	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017	Ecart (2018/2017)
<u>Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises (70)</u>	-	-	-
<u>Production stockée et immobilisée (71 et 72)</u>	-	-	-
<u>Subventions d'exploitation (74)</u>	-	-	-
<u>Autres produits de gestion courante (75)</u>	13 000,00	8 500,00	4 500,00
Dont :			
- Cotisation	-	-	-
- Produits divers de gestion courante (dons...)	13 000,00	8 500,00	4 500,00
<u>Reprises sur amortissements et provisions (781)</u>	-	-	-
<u>Transfert de charges (791)</u>	-	-	-
TOTAL I	13 000,00	8 500,00	4 500,00
CHARGES D'EXPLOITATION	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017	Ecart (2018/2017)
<u>Achats matières premières et marchandises</u>	-	-	-
<u>Services extérieurs</u>	-	-	-
Dont :			
- Sous-traitance	-	-	-
- Locations et charges	-	-	-
- Entretien, réparations et maintenance	-	-	-
- Primes d'assurances	-	-	-
- Etudes, documentations, séminaires, conférences	-	-	-
<u>Autres services extérieurs</u>	1 302,16	2 434,44	1 132,28
Dont :			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 250,00	2 390,00	1 140,00
- Publicité, relations publiques	-	-	-
- Déplacements, missions et réceptions	-	-	-
- Frais postaux et frais de télécommunication	-	-	-
- Services bancaires et assimilés	52,16	44,44	7,72
- Cotisations diverses	-	-	-
<u>Impôts et taxes</u>	-	-	-
<u>Charges de personnel</u>	-	-	-
- Rémunération du personnel	-	-	-
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-	-	-
<u>Autres charges courantes</u>	-	27 000,00	27 000,00
<u>Dotations aux amortissements et provisions</u>	-	-	-
TOTAL I	1 302,16	29 434,44	28 132,28
Résultat d'exploitation	11 697,84	20 934,44	32 632,28
<u>Produits financiers</u>	352,21	399,97	47,76
<u>Charges financières</u>	-	-	-
Résultat financier	352,21	399,97	47,76
Résultat courant	12 050,05	20 534,47	32 584,52
<u>Produits exceptionnels</u>	-	-	-
Dont :			
- Produits de cessions des éléments actif cédés (cpté 775)	-	-	-
- Quote-part des sub d'invest. virées au compte de résultat (compte 777)	-	-	-
<u>Charges exceptionnelles</u>	-	-	-
Dont :			
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 675)	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	-	20 870,00	20 870,00
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)	11 750,00	-	11 750,00
Résultat de l'exercice : excédent (+)	300,05	335,53	35,48

Fonds de dotation

BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des sources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2018

EMPLOIS	Emplois de 2018 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2018 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		-
1 - MISSIONS SOCIALES	-	-	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	8 500	-
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	-	-	- Dons manuels non affectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-		- Dons manuels affectés	13 000	
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	-		2 - AUTRES FONDS PRIVES		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 302	-	4 - AUTRES PRODUITS	352	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 302		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	8 852	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	21 937	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		11 750
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	7 550		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	8 852		VI - TOTAL GENERAL	8 852	-
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		33 687,48
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales					
Frais de recherche de fonds	-		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	1 302		Dons en nature		
TOTAL	1 302		TOTAL		

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par l'arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthodes

Néant

Notes sur le bilan annuel :

La trésorerie s'élève à la clôture de l'exercice à 24 746.87 €, dont 12 106.00 € de parts sociales.

Le fonds de dotation a collecté 8 500 euros de dons sur l'exercice 2018.

Les dons collectés non utilisés s'élèvent à 21 937.48 € euros à la clôture de l'exercice et figurent au poste 195000 fonds dédiés.

Faits caractéristiques de l'exercice : Néant

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : Néant